

BUREAU DE LIAISON DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE A MADAGASCAR

LA TOUR-Niveau 28 Rue Rainivoninahitriniarivo

Ankorondrano - Antananarivo 101 – Tel : +261322351212 - Email: au-madagascar@africa-union.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

À l'initiative de l'Union africaine (UA), les membres du Groupe international de Soutien à Madagascar (GIS-M), en tant que représentants de la communauté internationale dans son ensemble, ont tenu une réunion à Antananarivo, le 20 décembre 2018 pour faire le point de l'évolution de la situation à Madagascar au lendemain du 2^{ème} tour de l'élection présidentielle, ainsi que pour convenir des modalités de la poursuite de l'accompagnement de la communauté internationale. La liste des pays et institutions ayant participé à la réunion est indiquée plus bas¹.

Les membres du GIS-M :

1. Ont relevé avec satisfaction la tenue du 2^{ème} tour de l'élection présidentielle, conformément au calendrier prévu, dans les conditions requises de transparence et de régularité, dans le calme et de manière paisible à travers tout le territoire du pays ;
2. Ont félicité le peuple malagasy pour sa participation au scrutin et pour cette nouvelle avancée démocratique du pays ;
3. Ont salué les efforts qui ont été déployés par les autorités et institutions compétentes malagasy, notamment le Président de la République par intérim, le Premier Ministre et le Gouvernement, la Haute Cour constitutionnelle (HCC), la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et ses démembrements, les forces de défense et de sécurité, ainsi que les autres institutions et administrations publiques concernées, les organisations de la société civile, les confessions religieuses et toutes les autres parties prenantes, pour assurer le succès du processus électoral ;
4. Ont appelé les deux candidats et leurs partisans à faire preuve d'esprit de responsabilité et d'engagement envers l'intérêt général de Madagascar et de son peuple, ainsi qu'à respecter en toutes circonstances les lois et règlements en vigueur et à s'abstenir de tout acte qui soit de nature à perturber le processus en cours ou à engendrer des troubles. Dans ce contexte, ils ont souligné la responsabilité particulière des deux candidats et de leur entourage respectif par rapport aux réactions éventuelles des segments de la po-

¹ Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Japon, Libye, Maroc, Maurice, Norvège, Royaume-Uni, Russie, Suisse, Nations unies, OIF, SADC, UA, UE, BM et COI.

pulation qui soutiennent chacun d'entre eux et les mettent en garde contre toute incitation, par commission ou omission, a des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens ;

5. Ont exhorté les deux candidats à respecter scrupuleusement les prérogatives de la CENI et de la HCC en matière de proclamation des résultats de l'élection et à s'en tenir exclusivement aux voies légales pour le règlement de tout contentieux ou toute contestation ; et ont appelé lesdits candidats à sensibiliser leurs partisans dans ce sens. Ils ont indiqué que la communauté internationale pourrait être amenée à prendre des mesures que l'évolution de la situation rendrait nécessaires ;
6. Ont noté certaines allégations relatives à des dysfonctionnements de services publics et de l'indélicatesse de certains de leurs agents dans la préparation du scrutin. Ils ont souligné que de tels actes relèvent des compétences de la justice malagasy ;
7. Sont convenus de continuer à suivre de près les développements de la situation et à entreprendre, en direction des parties malagasy, des efforts tendant à faire respecter par elles les résultats de l'élection présidentielle tels qu'ils auront été établis et énoncés par la CENI et la HCC et, dans ce contexte, ont décidé de continuer à se consulter sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour le renforcement de l'autorité de la volonté populaire telle qu'exprimée le 19 décembre 2018 ;
8. Ont réaffirmé l'engagement de la communauté internationale de continuer à accompagner les efforts de l'Etat malagasy, notamment dans le domaine socioéconomique et de la gouvernance dans tous ses aspects, et ce sur la base des besoins qu'il aura exprimés et des priorités qu'il aura déterminées.
